

COMMUNIQUÉ

de presse



Négociations Annuelles Obligatoires 2023

Fini la provocation, la Direction a renoncé à aller sur le terrain des primes que d'autres attendaient. La Direction a enfin entendu la CGT.

Nous avons raison, à la RATP, l'argent existe pour une mesure générale, pour du vrai salaire statutaire. C'est tout le sens de nos appels aux différentes mobilisations en 2022 et de l'engagement par la grève de milliers d'agents.

Aujourd'hui, la Direction, en sortie de négociations, concède :

- +10 points d'indice (mensuel), en janvier et + 10 points en juillet, ainsi 20 points pour 2023. Soit selon l'ancienneté, entre 105 et 130€ net de plus chaque mois sur le salaire des travailleurs (+ 25% env pour le brut).
- Une clause de revoyure est programmée début juillet afin de mesurer l'impact de l'inflation du 1^{er} semestre sur la rémunération et au regard des résultats de l'entreprise à mi-année.
- Une mesure exceptionnelle de monétisation d'une partie du CET.

Nous sommes entrés en négociation avec une revendication d'une augmentation de 300€. Un bout du chemin a été fait. Un texte sera soumis à signature la semaine prochaine. Il appartient maintenant aux militants CGT de débattre, avec les collègues, de la proposition arrachée à la Direction.

Pour faire bouger les lignes, à la CGT nous n'en avons jamais douté : la lutte paie !

Fontenay /s Bois, le 13/01/2023

 communication@cgt-ratp.fr

 01 44 78 53 61

 www.cgt-ratp.fr

 85 rue charlot
75003 Paris